

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00395
Numéro SIREN : 880 348 883
Nom ou dénomination : 10o9 Audio Lab

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2023 sous le numéro de dépôt 44541

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

12 JUL. 2023

Sous le N° :

1009 AUDIO LAB

Siège social : 8 RUE LEMERCIER 75017 PARIS

SAS au capital de 1 500 euros - Siret 88034888300013 - APE 5920Z

Exercice clos le 31/12/2022

**RÉSOLUTION D'AFFECTATION ADOPTÉE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023
ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983**

SECONDE RÉSOLUTION

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 115 755,14 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022	102992
Report à nouveau	12763
Réserves distribuables	
Total	115755

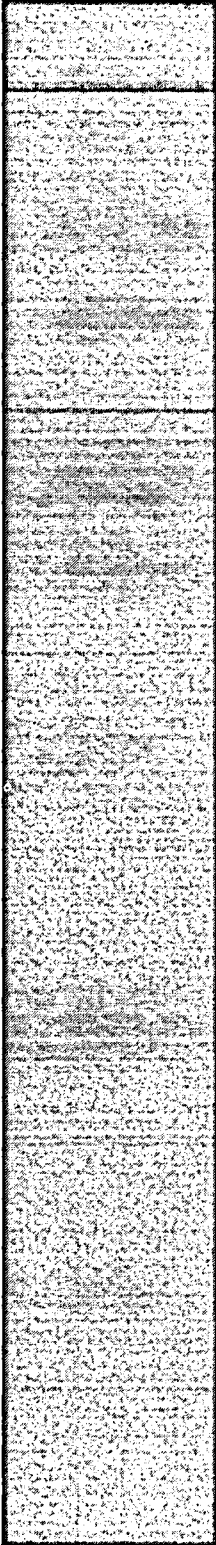
L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	35000
Réserve	
Report à nouveau	80755
Total	115755

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021		
2020		
2019		

*Carbides
origines de la France
F.E.*



10 09 AUDIO LAB

8 RUE LEMERCIER
75017 PARIS
SIRET 88034888300013 - APE 5920Z

COMPTES ANNUELS
au
31 décembre 2022

WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT SAS
5 rue Lebouteux, 75017 PARIS
Téléphone : 01 56 79 06 07

Certified to be
true & original

F.E.

SOMMAIRE

ATTESTATION

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF.....	5
BILAN PASSIF.....	5
RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	6

ANNEXE

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE.....	8
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	9
IMMOBILISATIONS.....	11
AMORTISSEMENTS.....	11
ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES À LA CLÔTURE.....	12

*Certified to
be true &
original F.E.*

ATTESTATION

1. DESTINATAIRES

Les destinataires du présent rapport sont les dirigeants de l'entreprise 10 O9 AUDIO LAB.

2. MISSION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui nous a été confiée par l'entreprise 10 O9 AUDIO LAB, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes. Cette mission ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022 et présentent les caractéristiques suivantes :

Total du bilan :	187 939 EUR
Chiffre d'affaires ht :	447 392 EUR
Résultat de l'exercice :	102 992 EUR

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS



Le 13 juin 2023

*Certified to be true
original
F.E.*

WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT SAS

5 rue Lebouteux, 75017 PARIS - Téléphone : 01 56 79 06 07

COMPTES ANNUELS

1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT SAS
5 rue Lebouteux, 75017 PARIS - Téléphone : 01 56 79 06 07

Certified to be
true & original
F.E.

BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/12/2022			Exercice clos le
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/12/22	31/12/21
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres Immobilisations incorporelles	2062	8	2054	
Immobilisations corporelles	18955	6084	12871	15 577
Immobilisations financières	112		112	104
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	21 129	6 092	15 037	15 681
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises				
Avances et acomptes versés				
Créances				
Clients et comptes rattachés	86554		86554	32 653
Autres créances	12532		12532	4 455
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	73817		73817	52 083
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	172 902		172 902	89 192
CHARGES CONSTATÉS D'AVANCE (III)				
TOTAL ACTIF (I + II + III)	194 031	6 092	187 939	104 873

BILAN PASSIF

Réserves réglementées		
Autres		
Report à nouveau	12763	(2 785)
Résultat de l'exercice	102992	15 548
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	117 255	14 263
PROVISIONS (II)		
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus		
Fournisseurs et comptes rattachés	16267	38 951
Autres	54416	51 659
TOTAL DETTES (III)	70 684	90 610
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE (IV)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	187 939	104 873

*Certified to be
true / original F.E.*

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

	Au 31/12/2022	Au 31/12/2021	Variation	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	447392	79 159	368 233	465%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation				
Autres produits	15		15	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	447 407	79 159	368 248	465%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Achat d'approvisionnements				
Variation de stock d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes	306012	60 847	245 165	403%
Impôts, taxes et versements assimilés				
Rémunérations du personnel				
Charges sociales		132	(132)	-100%
Dotations aux amortissements	5738	354	5384	1521%
Dotations aux provisions				
Autres charges	46	22	24	107%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	311 796	61 355	250 441	408%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	135 611	17 804	117 807	662%
Produits financiers (III)				
Produits exceptionnels (IV)				

*Certified to be true & original
F.E.*

ANNEXE

1 janvier 2022 au 31 décembre 2022

WIRED EXPERTISE & COMMISSARIAT SAS
5 rue Lebouteux, 75017 PARIS - Téléphone : 01 56 79 06 07

*Certified to be true & original
F.E.*

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Néant

Autres éléments significatifs

Néant

*Certified to be true &
original
F.E.*

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Construction	20 à 30 ans
Agencement, aménagement, installation technique	5 à 10 ans
Matériel et outillage industriel	3 à 10 ans
Matériel de bureau et mobilier	10 ans
Matériel informatique	3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

*Certifié de la true
original
F. G.*

3. Frais d'établissement

Les frais de constitution, de transformation et de premier établissement ont été inscrits à l'actif en frais d'établissement.

4. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

6. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

7. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires

*Certified to be
original
F.E.
true!*

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles		2062		2062
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		2062		2062
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	15931	3024		18955
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	15931	3024		18955
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)	104	7		112
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	16035	5094		21129

AMORTISSEMENTS

	Durée	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles			8		8
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)			8		8
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements divers					
Matériel de transport					
Autres immobilisations corporelles		354	5730		6084
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		354	5730		6084
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		354	5738		6092

Certified to be true & original F.E.

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DETTES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	99 085	99 085	
Charges constatées d'avance			
TOTAL CRÉANCES	99 085	99 085	

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes assimilées				
Fournisseurs et comptes rattachés	16 267	16 267		
Autres dettes	54 416	54 416		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	70 684	70 684		

*Certified to be
true & original
F.E.*

10 09 AUDIO LAB

Exercice clos le 31/12/2022

Siège social : 8 RUE LEMERCIER 75017 PARIS

SAS au capital de 1 500 euros - Siret 88034888300013 - APE 5920Z

**TEXTE DE LA RÉSOLUTION D'AFFECTATION PROPOSÉE À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2023
ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983**

SECONDE RÉSOLUTION

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 115 755,14 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022	102992
Report à nouveau	12763
Réserves distribuables	
Total	115755

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	35000
Réserve	
Report à nouveau	80755
Total	115755

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021		
2020		
2019		

*Certified to be true
original
F.E.*

Destiné à l'administration française

ATTESTATION DE RÉSIDENCE

Demande d'application de la convention fiscale entre la France et le Royaume Uni

FRANCE

Nombres d'annexes

Inscrire dans cette case le nom de l'Etat contractant

I) Nature des revenus 1

Dividendes 2	<input checked="" type="checkbox"/> Procédure normale	→ Joindre un formulaire annexe n° 5001	<input type="checkbox"/> Intérêts 2	→ Joindre un formulaire annexe n° 5002
	<input type="checkbox"/> Procédure simplifiée	→ Ne déposer que cette attestation de résidence	<input type="checkbox"/> Redevances 2	→ Joindre un formulaire annexe n° 5003

II) Désignation du bénéficiaire des revenus

Nom et prénom ou raison sociale	Mme Farah EL-ALMI
Profession / forme juridique	Janagar
Adresse complète du domicile ou du siège social	11179, Heath Royal, 15-61 Lutney Hill London SW 17 2 5 N Grande Bretagne
Mél	farah.elalmi@googlemail.com
Pour les résidents des Etats Unis cf. notice 3	

III) Désignation du bénéficiaire des revenus → Fonds et sociétés d'investissement : compléter aussi le cadre VII 6

Le soussigné certifie :

- être le bénéficiaire effectif des revenus pour lesquels le bénéfice de la convention est demandé ;
- avoir, au sens de la convention fiscale susvisée, la qualité de résident de (ou s'agissant d'un fonds de pension 5 ou d'un fonds ou d'une société d'investissement 6 être établi à) le Royaume Uni 4 ;
- être soumis par la loi de le Royaume Uni (nom de l'Etat de résidence) à l'impôt à raison de son statut ou de son activité, y compris sur les dividendes de source française. Toutefois, cette condition n'est pas exigée pour certaines conventions fiscales conclues par la France 4 5 6 ;
- ne pas posséder en France d'établissement ou de base fixe auxquels se rattachent les revenus ;
- que ces revenus ont été ou seront déclarés à l'administration des impôts de l'Etat de résidence.

le 14/06/2023, à Paris
Date et lieu

Signature du bénéficiaire ou de son représentant

IV) Déclaration de l'administration étrangère

L'administration fiscale de 4 certifie qu'à sa connaissance :

- les indications portées par le déclarant sur la présente demande sont exactes ;
- au sens de la convention fiscale susvisée le bénéficiaire a bien la qualité de résident de (ou s'agissant d'un fonds de pension 5 ou d'un fonds ou d'une société d'investissement 6 être établi à) 4 ;
- le bénéficiaire des revenus est imposé dans son ressort sous le numéro fiscal (si un tel numéro existe).

21/6/2023
Date et lieu

Signature et cachet

V) Déclaration de l'établissement payeur

Nom / Dénomination	SMS JMS Bio Lab
Adresse	8, rue Vercier 75017 Paris
Numéro SIREN	880.348.883

Nous certifions avoir payé au bénéficiaire, au titre de l'année 2022, les revenus compris dans la présente demande pour leur montant net c'est à dire déduction faite de l'impôt à la source au taux prévu par le droit interne français.

le 14/06/23, à Paris
Date et lieu

Signature et cachet

VI) Déclaration de l'établissement financier américain (pour les seuls bénéficiaires résidents des Etats-Unis)

Nom / Dénomination	
Adresse	

L'établissement désigné ci-avant certifie qu'à sa connaissance le déclarant est un résident des Etats-Unis et que les mentions portées sur cette déclaration sont exactes.

Date et lieu

Signature et cachet

VII) Société ou fonds d'investissement

Exercice social du au; 6 Pour les OPCVM d'Allemagne, si l'administration française a délivré une autorisation : date et numéro de l'autorisation : autorisation n° du	Nombre de porteurs de parts du fonds : Pourcentage de porteurs de parts résidents de %
--	---


VIII) En cas de remboursement direct par l'administration au créancier

Où le montant à rembourser doit-il être envoyé pour le compte du créancier (banque, compte chèque postal) ? Fournir IBAN/SWIFT

.....

.....

.....


 21/6/2023